

Données territoriales SCoT du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (SYBARVAL)

Les grands îlots de culture de maïs ou de légumes de plein champ implantés au sein du massif forestier, en périphérie du territoire, constituent la partie la plus visible de l'agriculture au sein du périmètre du SCoT du SYBARVAL. Ils sont valorisés par une trentaine de grandes exploitations alliant performance technique et adaptation au marché.

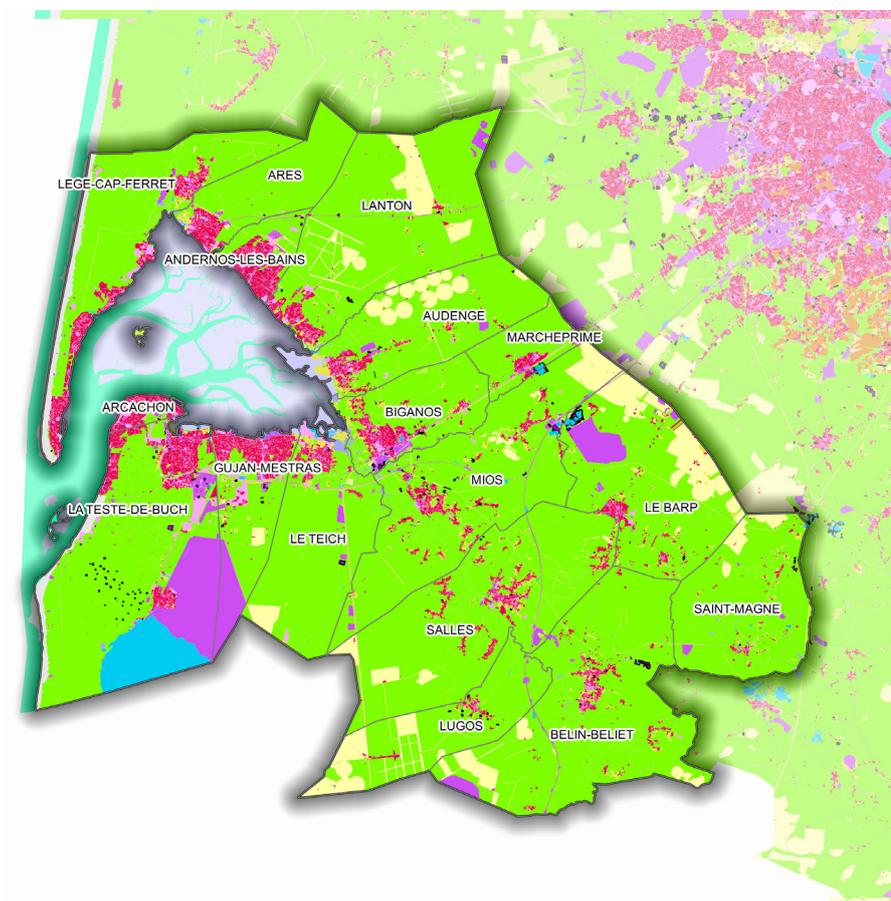
À côté de cela, des petites parcelles morcelées, souvent enherbées et situées aux abords des espaces urbains, sont gérées en majorité par des petites exploitations qui répondent à d'autres enjeux et desseins.

Implantée en façade maritime, l'ostréiculture constitue une des activités emblématiques du Bassin d'Arcachon, tant au niveau économique que de l'attractivité touristique.

Enfin, le massif forestier, omniprésent au sein du territoire, constitue une ressource conséquente valorisée de diverses manières par les acteurs du territoire.

De grands îlots de culture au sein du massif forestier

PRÉDOMINANCE DE LA FORÊT



Selon le référentiel de l'OCS (*), la forêt et les espaces semi-naturels recouvrent en 2015 plus des trois quarts de l'espace et sont de ce fait omniprésents au sein du territoire. Le pin maritime constitue la principale essence du massif forestier.

Viennent ensuite les espaces urbains qui, avec 18 870 hectares, occupent près de 13 % de l'espace. Ils sont plus particulièrement implantés sur la frange littorale.

Occupation du sol en 2015

- Zones urbanisées
- Zones industr. ou comm. & réseaux comm.
- Mines, décharges chantiers
- Espaces verts artificialisés non agric.
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végét. arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes
- Eaux continentales
- Eaux maritimes
- Périmètre du SCoT

Source carte : ©IGN - BD CARTO®, ©PIGMA - OCS Nouvelle-Aquitaine 2015

(*) Le référentiel aquitain d'occupation du sol à grande échelle (OCS) a été produit dans le cadre de PIGMA (plateforme d'information géographique mutualisée en Aquitaine).

LES ESPACES AGRICOLES OCCUPENT 8 % DE L'ESPACE

De grands îlots de culture insérés au sein du massif forestier

Les espaces agricoles recouvrent 11 330 hectares en 2015 et représentent ainsi près de 8 % de la superficie du territoire. Ils sont constitués pour les trois quarts de terres arables essentiellement destinées à la production de cultures de plein champ : maïs, légumes ou, pour une moindre partie, à la production florale. Ce sont de vastes îlots adaptés aux conditions de production mécanisée des grandes cultures et bénéficiant d'une installation d'irrigation. Ces derniers sont insérés au sein du massif forestier et ils se situent le plus souvent en périphérie du territoire.

Morcellement des prairies

Le reste de la sole agricole est constitué de parcelles enherbées (essentiellement des prairies naturelles). Ces dernières, de taille beaucoup plus modeste que les îlots de grandes cultures, sont relativement morcelées. Elles se situent essentiellement à proximité des espaces urbains et/ou s'insèrent au sein de ces derniers.

2 333 HECTARES D'ESPACES NATURELS AGRICOLES OU FORESTIERS ARTIFICIALISÉS ENTRE 2000 ET 2015

La moitié des espaces NAF (*) artificialisés destinés à l'urbanisation

1 862 hectares d'espaces forestiers ou naturels et 471 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés entre 2000 et 2015. La moitié de ces espaces ont été urbanisés (construction d'habitat), ils se situent essentiellement à proximité des centres urbains. Un tiers a servi à implanter des zones industrielles et/ou d'activités ou diverses infrastructures, et le reste a permis de créer des espaces verts non agricoles (équipements sportifs notamment).

Par ailleurs, 95 % des espaces agricoles artificialisés étaient des prairies ou autres surfaces enherbées.

(*) *Espaces NAF : espaces naturels agricoles ou forestiers.*

Des « échanges » agriculture-forêt

Sur la même période, 144 hectares d'espaces agricoles, composés essentiellement des prairies, ont été reforestés ou se sont transformés en « landes et broussailles » et 296 hectares de forêt ont été défrichés pour être cultivés ou mis en prairies.

8 770 hectares déclarées à la PAC

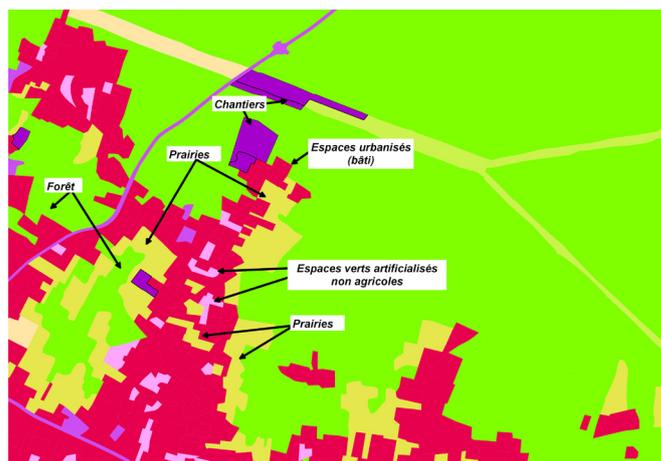
PLUS DES TROIS QUARTS DE L'ESPACE AGRICOLE DÉCLARÉS À LA PAC

En 2015, 8 770 hectares soit 77 % de la superficie des espaces agricoles identifiés par l'OCS ont été déclarés à la PAC (*). Ces terres, qui représentent 6 % de la superficie du territoire, sont inégalement réparties sur les communes du SCOt : quatre communes (Le Barp, Lanton, Audenge et Lugos) regroupent près des deux tiers des surfaces déclarées. Les surfaces déclarées sont relativement stables, voire en légère progression sur la période 2010-2015.

(*) *Il s'agit de l'ensemble des parcelles situées au sein du périmètre du SCOt, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation. Ainsi, sont incluses dans ces superficies, des parcelles appartenant à des exploitations dont le siège est situé à l'extérieur du périmètre du SCOt. Par ailleurs, ces superficies ne prennent pas en compte les « doubles cultures » sur une même parcelle au cours d'une année.*

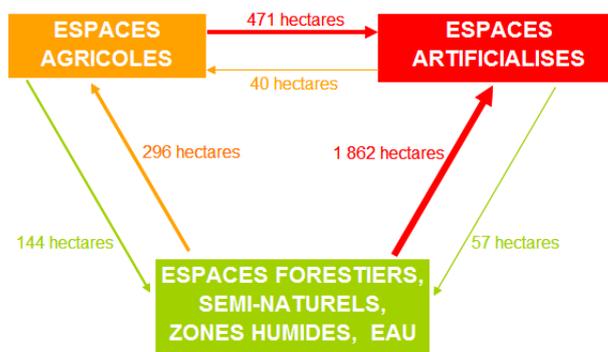
Des prairies morcelées jouxtant l'espace urbain

Extrait de la carte d'occupation du sol



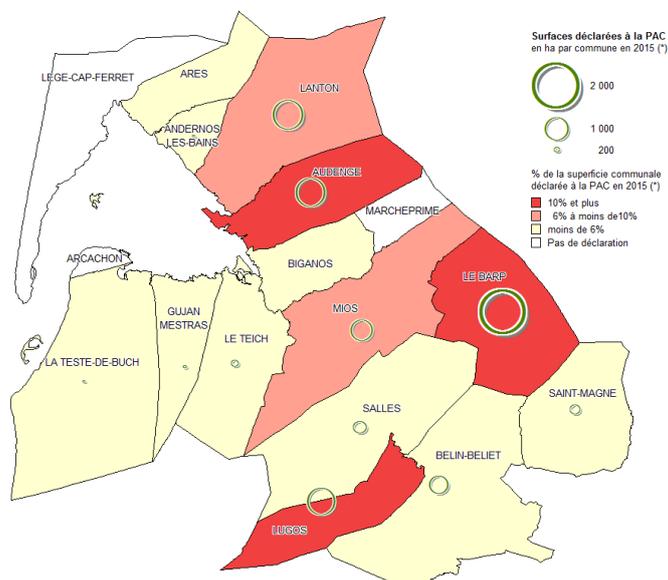
Sources : ©IGN - BD CARTO®, ©PIGMA - OCS Nouvelle-Aquitaine 2015

Évolution de l'occupation de l'espace entre 2000 et 2015



Source : OCS 2000-2015 - PIGMA

Répartition par commune des surfaces déclarées à la PAC en 2015



Sources : ©IGN - BD CARTO®, ASP-Déclarations PAC 2015

30 DÉCLARANTS À LA PAC ONT LEUR SIÈGE SUR LE TERRITOIRE

Deux tiers des surfaces déclarées par des exploitations ayant leur siège sur le territoire

Au total, 52 exploitations déclarent à la PAC des parcelles situées sur une des communes du SCoT, mais seulement une trentaine y ont leur siège. Ces dernières regroupent 5 200 hectares, soit près des deux tiers des surfaces déclarées au sein du territoire. Les autres parcelles dépendent, pour une grande partie, d'exploitations dont le siège est situé dans des communes voisines, soit dans le département des Landes, soit en Gironde.

90 % des surfaces exploitées par des sociétés

La moitié des exploitations dont le siège est situé au sein du périmètre du SCoT et déclarant à la PAC en 2015 sont sous statut sociétaire. Elles valorisent plus de 90 % des surfaces déclarées, alors que dans le reste du département, c'est moins de 70 %. Les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) et les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) constituent les formes sociétaires les plus fréquemment rencontrées et regroupent respectivement 51 % et 31 % des surfaces déclarées.

Les exploitations individuelles valorisent moins de 10 % des surfaces déclarées. Avec une surface moyenne déclarée de 44 hectares, elles sont beaucoup moins étendues que les exploitations sous statut sociétaire qui déclarent 354 hectares en moyenne.

LÉGUMES DE PLEIN CHAMP ET CÉRÉALES, PILIERS DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Prédominance des cultures de plein champ

Recouvrant la majeure partie des surfaces déclarées à la PAC, les cultures de plein champ sont au premier rang de l'économie agricole du territoire. Maïs et légumes de plein champ prédominent dans la sole cultivée. On trouve également, sur des surfaces beaucoup plus réduites, une production florale de plein champ qui apporte une forte valeur ajoutée. On notera la présence de quelques élevages d'herbivores, et de manière très ponctuelle, d'élevage et/ou engraissement de porcins (*).

(* Cette activité ne sera pas présentée dans cette étude car les données relèvent du secret statistique.

Le maïs, céréale souveraine

Bénéficiant de conditions favorables à sa culture - nature du sol, ensoleillement et possibilité d'irrigation - le maïs est de loin la céréale la plus cultivée sur le territoire. En 2015, la sole maïsicole s'étend sur 4 840 hectares, soit plus de la moitié des surfaces déclarées à la PAC.

Une production de légumes de printemps conséquente

Le maïs doux (950 hectares), les carottes (650 hectares) et des haricots (360 hectares) constituent les légumes de plein champ les plus cultivés sur le territoire. Ils sont implantés sur de très grandes parcelles irriguées et entrent dans l'assolement des grandes exploitations aux côtés du maïs. Ils sont destinés à l'industrie agroalimentaire et sont transformés à proximité.

Un élevage d'herbivores très confidentiel

En 2015, les surfaces fourragères représentent moins de 5 % des surfaces déclarées à la PAC, ce sont essentiellement des prairies naturelles (surfaces toujours en herbe).

Ainsi, seulement quatre exploitations détenant des herbivores ont bénéficié d'une aide PAC au titre des aides animales liées à l'élevage de bovins allaitants ou de bovins laitiers, ou à l'élevage d'ovins viande. Parallèlement, les cheptels déclarés sont relativement faibles.

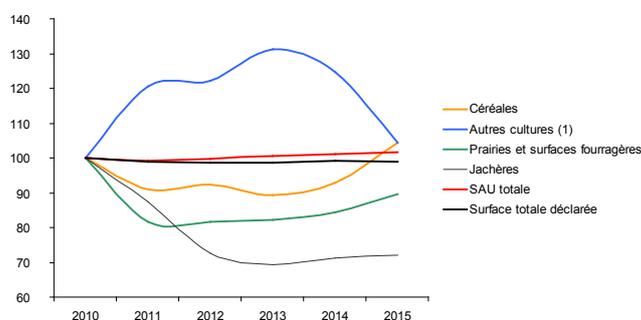
DES SURFACES « PAC » BIEN IMPLANTÉES

La surface totale déclarée à la PAC au sein du périmètre du SCoT du SYBARVAL demeure relativement stable entre 2010 et 2015 et semble ainsi très peu menacée par l'artificialisation ou la déprise.

Sur la même période, la SAU globale croît légèrement (+2 %) ce qui traduit une bonne dynamique agricole. Au niveau de la répartition entre cultures, les variations enregistrées semblent très liées aux conditions de marchés et/ou aux aléas climatiques. Ainsi, les céréales (essentiellement du maïs) ont enregistré une chute entre 2010 et 2013 (-11 %) puis une nette reprise à partir de 2014, alors que la tendance est à l'opposé pour les autres cultures.

Après avoir enregistré une baisse entre 2010 et 2011, puis une stagnation, les prairies et fourrages semblent repartir la hausse à partir de 2014. Toutefois, cette tendance est à interpréter avec prudence car elle ne concerne que quelques centaines d'hectares.

Évolution des surfaces déclarées à la PAC entre 2010 et 2015 (en base 100 en 2010)



Note de lecture : Afin de comparer l'évolution des surfaces des diverses cultures entre elles, nous avons ramené à la valeur « 100 » toutes les surfaces 2010 et ensuite comparé leur évolution au regard de cette valeur 2010. Par exemple, entre 2010 et 2015, la surface en céréales a augmenté de 10 % alors que les surfaces en herbe ont diminué de 10 %..

Source : ASP - Déclarations PAC 2010 à 2015

L'agriculture biologique comme nouvelle opportunité ?

270 hectares en agriculture biologique

En 2016, une dizaine de producteurs pratiquent l'agriculture biologique et exploitent 270 hectares respectant le cahier des charges « agriculture biologique » (*).

Il s'agit essentiellement de cultures de plein champ. Ainsi, les légumes (carottes, poireaux, haricots, etc.) totalisent près de 60 % des surfaces en agriculture biologique. Le reste est essentiellement composé de céréales (maïs) ou de jachères.

(* Il s'agit de terres certifiées et en cours de conversion.

Nette progression des surfaces cultivées

Ce mode de production a connu une forte progression au cours des dernières années, puisqu'en 2010, seulement 26 hectares (soit dix fois moins) étaient conduits en agriculture biologique. Cette forte progression est certainement due à l'essor des produits « bio » enregistré ces dernières années et à l'intérêt manifesté à leur égard par les entreprises agroalimentaires et la grande distribution. Si cet engouement constaté au niveau du secteur aval perdure, les surfaces cultivées devraient encore progresser dans l'avenir.

2 600 hectares « d'espaces agricoles » ne sont pas déclarés à la PAC

En 2015, le référentiel OCS comptabilise 11 330 hectares d'espaces agricoles, alors que moins de 9 000 hectares sont déclarés à la PAC la même année. Ainsi, 2 600 hectares possèdent les caractéristiques physiques attribuées aux espaces agricoles (couvert végétal, absence d'urbanisation ou de forêt) mais l'absence de déclaration PAC peut interroger quant à l'usage qui en est fait.

Des petites parcelles morcelées aux abords des espaces urbains

Ce sont majoritairement des parcelles de taille beaucoup plus réduite que les îlots de culture déclarés à la PAC. Elles sont le plus souvent situées à proximité des espaces urbanisés ou insérées au sein de ces derniers et sont relativement morcelées. On y trouve également quelques bandes enherbées en bordure de pistes forestières. Plus des deux tiers de ces surfaces sont enherbées, le restant étant dédié aux cultures maraîchères ou aux cultures annuelles. Le dernier recensement agricole de 2010 est la source la plus appropriée pour nous éclairer sur la nature de l'agriculture pratiquée au sein de ces espaces.

Une majorité de petites exploitations

En 2010, sur les 156 exploitations recensées sur le territoire du SCoT, 120 n'avaient pas effectué de déclaration PAC. Elles regroupaient 922 hectares de SAU (*) soit moins de 12 % de la SAU recensée.

Selon le critère de dimension économique établi à partir du calcul de la valeur de la production brute standard (PBS), 78 % de ces exploitations non déclarantes à la PAC sont des « petites exploitations ». Plus de la moitié d'entre elles ne dépassent pas deux hectares de SAU. Ce sont essentiellement des exploitations de polyculture-élevage, des élevages d'herbivores ou de volailles, des exploitations de maraîchage-horticulture ou encore des apiculteurs.

Les moyennes et grandes exploitations ne déclarant pas à la PAC sont essentiellement orientées vers la culture de plantes ornementales de plein air ou d'intérieur, l'élevage équin ou encore l'apiculture.

(*) SAU déclarée au siège.

D'autres enjeux pour ces petites exploitations

Les données du recensement montrent qu'une part importante des espaces agricoles non déclarés à la PAC n'ont pas une finalité de production agricole comme on la conçoit sur les espaces PAC. Ces petites exploitations répondent vraisemblablement à d'autres desseins : agriculture loisir et/ou passion, enjeux patrimoniaux, réserve foncière...

Le recensement agricole nous renseigne sur moins de la moitié de ces espaces. Seule une investigation de terrain permettrait d'en élucider de manière exhaustive l'usage et le devenir. Toutefois, au vu des éléments apportés par l'OCS (localisation et nature de l'artificialisation), on peut constater qu'une part de ces espaces sont ou seront à terme menacés par l'artificialisation.

La valorisation d'autres ressources du territoire

Aux côtés des exploitations de grandes cultures qui valorisent la majeure partie de la ressource foncière agricole, coexistent des exploitations de moindre poids économique mais basant leur stratégie sur d'autres ressources territoriales que le foncier.

Parmi les agriculteurs recensés en 2010, certains ont mis en oeuvre des activités liées au tourisme et les apiculteurs valorisent la flore forestière, relativement riche...

UN CINQUIÈME DE LA PRODUCTION DE MIEL GIRONDINE

En 2010, une trentaine d'exploitations agricoles possédaient près de 3 000 ruches et produisaient 30 000 kg de miel, soit 20 % de la production départementale.

Une majorité de petits ruchers

L'apiculture constitue la principale activité de la quasi-totalité de ces exploitations. Toutefois, près des trois quarts de ces ruchers comptent moins de 50 ruches. On peut légitimement penser que pour ces derniers, l'apiculture constitue une activité de loisirs ou le complément d'une activité professionnelle non agricole.

A contrario, un cinquième des apiculteurs disposent d'un rucher de plus de cent ruches et regroupent 80 % du rucher et de la production de miel du territoire.

17 apiculteurs sollicitent des circuits courts de commercialisation

Plus de la moitié des apiculteurs commercialisent tout ou partie du miel produit par l'intermédiaire d'un circuit court (*). Une dizaine d'entre eux réalisent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires grâce à ce type de commercialisation. Toutefois, cela concerne une faible partie de la production car à une exception près, ce sont des petites exploitations apicoles détenant moins de 50 ruches et regroupant 4 % du potentiel de production du territoire.

La vente directe est le mode de commercialisation utilisé par la quasi-totalité des apiculteurs en circuit court. Elle peut se décliner en vente à la ferme ou en vente sur les marchés ; de même, quelques apiculteurs s'adressent à des commerçants détaillants pour écouler leur produit. Plusieurs modes de commercialisation peuvent être mis en oeuvre par un même producteur.

(*) Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.



17 % DES EXPLOITATIONS DIVERSIFIENT LEUR ACTIVITÉ

27 exploitations, soit 17 % de l'effectif recensé, pratiquaient une ou plusieurs activités de diversification en 2010 alors que, dans le reste du département, seulement 7 % des exploitations ont entrepris ce type de démarche.

Sylviculture et activités de loisirs, principales activités de diversification

La sylviculture et les activités de loisirs constituent les activités mises en oeuvre le plus fréquemment. Elles regroupent chacune 30 % des exploitations ayant entrepris une démarche de diversification. Les autres activités mises en oeuvre sont très diverses : transformation de produits agricoles, production d'énergies renouvelables, hébergement... Elle concernent un faible nombre d'exploitations.

Des activités de loisirs en lien avec l'élevage d'herbivores

Les agriculteurs proposant des activités de loisirs sont tous des éleveurs d'herbivores (principalement d'équidés ou d'ovins). Six d'entre eux élèvent des chevaux de selle. Le cheptel moyen par exploitation est de 26 équidés, toutes catégories confondues.

La diversification représente une vraie stratégie d'entreprise pour plus de la moitié des exploitations pratiquant des activités de loisirs ou d'hébergement, car ces dernières contribuent pour plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires.

Près de 400 équivalents temps plein en agriculture en 2010

En 2010, l'agriculture mobilise 396 équivalents temps plein, soit en moyenne 2,5 UTA (unités de travail agricole) par exploitation.

Un fort recours au salariat

Seulement un tiers de cette main-d'œuvre est familiale : les chefs d'exploitation et les coexploitants assurent 84 % du travail familial, le reste revenant aux conjoints non exploitants et aux autres membres de la famille.

Le salariat représente près des deux tiers du volume d'emploi agricole du territoire : 85 % de l'emploi salarié est assuré par des permanents et le reste par des occasionnels ou des saisonniers. Le recours aux prestataires de services (entreprises de travaux agricoles) est très limité. Il représente moins d'un pour cent de l'emploi agricole total.

Affirmation du rôle des chefs d'exploitations et des coexploitants

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu plus de 20 % de ses exploitations, mais le volume de main-d'œuvre n'a diminué que de 16 %. Le travail agricole semble s'appuyer davantage sur les chefs d'exploitations et leurs coexploitants. En 2010, ces derniers assurent 28 % de la main-d'œuvre totale alors qu'en 2000 ce n'était que 21 %. Parallèlement, on notera une moindre participation des autres actifs familiaux aux travaux agricoles (-58 %). La disparition de petites exploitations individuelles où l'agriculteur exerce son activité à temps partiel et la consolidation de certaines sociétés par agrandissement expliquent en grande partie ce constat.

La main-d'œuvre salariée diminue également : -11 % pour le salariat permanent et -54 % pour les salariés saisonniers ou occasionnels, toujours en UTA. La mécanisation de certains travaux et l'évolution de l'assolement vers des cultures plus « mécanisables » peuvent en partie expliquer cette évolution.

Répartition de la main-d'oeuvre agricole en 2010

	Unités : nombre d'UTA, %	
	UTA en 2010	Évolution 2000-2010
UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant)	92	-0,1%
UTA des coexploitants	18	115%
UTA des conjoints non coexploitants	17	-26%
UTA des autres actifs familiaux	5	-58%
UTA de la main-d'oeuvre familiale	132	-2%
UTA des salariés permanents (hors famille)	222	-11%
UTA des saisonniers et des occasionnels	40	-54%
UTA du personnel des ETA et CUMA	2	86%
UTA des actifs non familiaux	264	-22%
UTA totales	396	-16,1%

Source : Agreste - Recensements agricoles

L'ostréiculture, activité emblématique du Bassin d'Arcachon

295 ENTREPRISES CONCHYLICOLES EN 2012

En 2012, année du dernier recensement, 295 entreprises conchylicoles valorisaient 451 hectares situés sur le domaine maritime. Cela représente près de 10 % des surfaces conchylicoles de la région Nouvelle-Aquitaine. Les sièges d'exploitation se situent essentiellement sur les communes de Gujan-Mestras (111 exploitations), Lège-Cap-Ferret (68) et La Teste-de-Buch (45).

Plus des trois quarts de ces entreprises sont sous statut d'exploitation individuelle. Gaec et EARL constituent les statuts sociétaires les plus usités.

6 349 tonnes d'huîtres creuses produites

L'ostréiculture constitue la production dominante du Bassin d'Arcachon. En 2012, 6 349 tonnes d'huîtres creuses ont été commercialisées. Cela représente 15 % de la production régionale et 8 % de la production nationale.

La production d'autres coquillages demeure marginale : 462 tonnes de moules, 230 tonnes de palourdes, 111 tonnes de coques et 341 tonnes d'autres coquillages (amandes, clams, couteaux, etc.).



Prédominance de la vente directe

95 % des ostréiculteurs pratiquent la vente directe au consommateur. Cela représente 60 % du volume total des ventes contre 30 % au niveau national. La zone de chalandise est relativement locale, elle se situe essentiellement sur le Bassin d'Arcachon et l'agglomération bordelaise.

Le captage du naissain, spécialité du Bassin

Plus des trois quarts des entreprises ostréicoles pratiquent le captage du naissain. En été, l'huître pond dans le milieu naturel des cellules reproductrices qui après fécondation forment des larves - appelées naissain - qui se déplacent au gré des courants avant de se fixer sur un support. Pour les capturer de manière naturelle, l'ostréiculteur utilise des supports appelés « collecteurs ». Il s'agit le plus souvent de coupelles en PVC (plus de 20 millions), de tubes PVC (475 000) ou encore de tuiles chaulées (1 777 000).

Cette pratique est une spécialité du Bassin d'Arcachon, dont les entreprises approvisionnent en naissains d'autres régions et en exportent également à l'étranger (Irlande, Espagne, Portugal,...).

La dégustation, activité lucrative

L'activité ostréicole contribue à l'attrait touristique du Bassin d'Arcachon et les entreprises ostréicoles diversifient de plus en plus leur activité. Ainsi, en 2012, plus du quart d'entre elles ont mis en place une ou plusieurs activités lucratives de diversification : 52 entreprises organisaient des dégustations, 13 proposaient des visites, 14 réalisaient des sorties en mer et enfin 6 ont mis en place un atelier pédagogique.

1 100 PERSONNES CONTRIBUENT À L'ACTIVITÉ CONCHYLICOLE

En 2012, l'activité conchylicole a mobilisé 1 100 personnes, soit au total l'équivalent de 668 temps plein (UTA) (*) au sein du territoire et en moyenne deux par exploitation contre trois dans le reste de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les chefs d'exploitation et leur famille représentent plus de 60 % du volume de travail, le reste étant assuré par des salariés permanents (à temps complet ou non) pour 32 % des UTA, ou des salariés occasionnels (saisonniers ou intérimaires) pour 6 %.

(*) UTA (unité de travail annuel) : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein

Répartition de la main-d'œuvre des entreprises conchylicoles en 2012

Unités : effectif, UTA

	Nombre d'entreprises	Nombre d'UTA
Main-d'œuvre familiale	295	413
dont chef et coexploitants	295	308
dont autres que chef et coexploitants	137	105
Main-d'œuvre non familiale		255
dont salariés permanents	108	214
dont saisonniers ou occasionnels	144	41
Ensemble	295	668

Source : Agreste - Recensement conchylicole 2012

La valorisation de l'eau de la forêt des Landes

L'Esturgeonnière et la Société des Eaux Minérales d'Arcachon valorisent à leur manière l'eau de la forêt des Landes.

Caviar-Perlita-l'Esturgeonnière

Cette entreprise aquacole, située sur la commune du Teich, est une des trois sociétés pionnières en France à avoir fait le choix d'élever des esturgeons sibériens. La qualité naturelle de l'eau, issue de la forêt des Landes, offre des conditions optimales de croissance aux femelles pour permettre la production d'un caviar naturel de qualité. La production annuelle est estimée à quatre tonnes (*). Côté emploi, cette entreprise se situe dans la tranche 10 à 20 salariés.

La société des eaux minérales d'Arcachon

L'eau minérale des Abatilles est puisée depuis 1925 à 472 mètres de profondeur à la source éponyme située sur la commune d'Arcachon. Après avoir connu diverses cessions, l'outil de production a été modernisé en 2014 pour augmenter la capacité de production de 12 000 bouteilles/heure à 18 000 bouteilles/heure (*). La production annuelle se situe à 43 millions de bouteilles déclinées sous divers packagings, dont une bouteille « bordelaise » dont la forme reprend celle des bouteilles de vins. Cette stratégie permet notamment un positionnement sur le marché des produits locaux. Cette entreprise appartient au secteur de l'agroalimentaire et se situe dans la tranche de 20 à 30 salariés.

(*) Données issues du site Internet de l'entreprise.

Près de 1 400 emplois dans le secteur « Forêt-Bois »

Le secteur « forêt-bois » regroupe 205 établissements et 1 368 salariés au sein du territoire en 2015 (*).

L'industrie du carton concentre un tiers des emplois du secteur

Plus d'un tiers de ces emplois concernent l'industrie du papier et du carton et sont situés sur la commune de Biganos au sein d'un établissement du groupe « SMURFIT KAPPA Cellulose du pin ». Cette structure est un des premiers producteurs de papier à base de fibres végétales vierges pour l'emballage.

Les secteurs du bâtiment et du commerce du bois regroupent près de 500 emplois

Viennent ensuite les secteurs du bâtiment et du commerce du bois qui regroupent chacun 18 % des emplois « Forêt-Bois ». Ils sont bien implantés dans les communes de la frange littorale où la construction d'habitations bois est particulièrement développée.

Une activité de sciage conséquente

Le secteur « travail du bois et fabrication d'objets en bois » regroupe 18 établissements et 202 emplois. L'activité de sciage concentre plus des trois quarts de ces emplois et sept établissements la pratiquent. Les autres activités concernent la fabrication de charpentes et autres menuiseries et la fabrication d'emballage bois.

Avec plus de 160 salariés, l'entreprise « Bennel » est l'opérateur le plus important du secteur. Trois établissements situés sur les communes de Salles et Belin-Beliet y sont rattachés et cette entreprise, spécialisée en fabrication de palettes, s'inscrit dans les activités de sciage-rabotage et fabrication d'emballage bois.

Le travail forestier regroupe 180 emplois

46 établissements, essentiellement situés dans les deux tiers du territoire, réalisent des travaux en relation avec la forêt. Plus de la moitié des emplois qu'ils proposent concernent des travaux d'exploitation forestière, 43 % sont des services de soutien à l'exploitation forestière (conseil, gestion) et le reste des travaux de sylviculture. Ce sont en général des établissements de petite taille : la moitié d'entre eux ne comptent pas plus de deux salariés.

Répartition de l'emploi dans le secteur Forêt-Bois en 2015 (*)

Unités : effectif, UTA

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Effectif de salariés
Travail forestier	46	180
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	18	202
Industrie du papier et du carton	3	471
Fabrication de meubles	6	27
Bâtiment	87	248
Commerce du bois	45	240
Ensemble	205	1 368

Source : Insee - Clap 2015

(*) Ce secteur regroupe les codes APE : 0210Z, 0220Z, 0240Z, 1610A, 1610B, 1621Z, 1622Z, 1623Z, 1624Z, 1629Z, 1711Z, 1712Z, 1721A, 1721B, 1721C, 723Z, 1724Z, 1729Z, 3101Z, 3102Z, 3109A, 3109B, 4332A, 4391A, 4613Z, 4673A.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE

2018

Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

